



SAVIEZ-VOUS QUE....

vol.3 no.1

QUE... 25 ans se sont écoulés depuis la naissance du syndicat représentant le personnel de soutien technique et administratif, identifié sous le sigle A.P.P.A.

QUE... ces 25 années nous ont permis de nous identifier et d'occuper la place qui nous revient, parmi le personnel oeuvrant à la C.E.C.M.

QUE... durant ces 25 années, nous avons fait valoir collectivement nos droits et que nous les avons faits respecter.

QUE... pendant ces 25 années, plusieurs rondes de négociations ont favorisé l'amélioration de nos conditions de travail:

- la reconnaissance de l'ancienneté
- des gains appréciables concernant les avantages sociaux
- l'avènement des congés parentaux
- la sécurité d'emploi
- le maintien de certains acquis
- les mécanismes de recours pour régler les litiges.

QUE... malgré ces 25 années d'existence, nous sommes encore 1 324 membres réguliers et nous avons été mis de côté!!!

Dans le compte rendu des décisions du Conseil des Commissaires du 29 janvier dernier (C.E.C.M.), apparaît la délégation participante aux ETATS GENERAUX sur la qualité de l'éducation. Nous constatons qu'il n'est nullement mention du personnel de soutien, même si on se réfère à la proposition invitant TOUS les personnels. Est-ce une omission ou l'ignorance? Est-ce que 25 ans ne leur a pas suffi?

Imaginons la C.E.C.M. et son système sans technicien pour calculer les salaires des employés(ées), sans acheteurs pour acquérir les fournitures et sans magasiniers pour les distribuer. Pensons aux commis des finances qui s'occupent des ajustements

aux divers avantages sociaux, aux secrétaires d'école qui soutiennent toute la structure de leur milieu de travail et les centaines d'autres employés(ées) qui font souvent preuve de débrouillardise pour répondre aux interminables et quelquefois déraisonnables besoins de toute la structure administrative de la C.E.C.M.

Nous n'allons pas omettre de mentionner les centaines de membres non réguliers qui assurent les services à la grandeur du territoire de la commission. Tous nos temporaires qui accomplissent leurs fonctions dans des postes soit en surcroît ou en remplacement. Les employés(ées) des services de garde et des garderies en milieu scolaire, de même que le secteur de l'éducation des adultes.

Nous sommes présents partout et nous nous voulons à la fine pointe de l'information. Alors pourquoi nous exclure des états généraux sur la qualité dans l'éducation???

NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES - NOUVELLES

SAVIEZ-VOUS QUE:

- Les lois 105 et 70 ont été considérées inconstitutionnelles par la Cour d'Appel! (dossier à suivre)
- Nous sommes encore loin de nos espérances avec l'annonce d'une augmentation de 3.5%. Comment réagissez-vous?
- Avec une offre semblable, un technicien retrouve uniquement le salaire du 31 décembre 1982, salaire auquel il aurait eu droit par la convention collective 1979-82. Une secrétaire recevra 3.5% d'augmentation basé sur le salaire qu'elle avait acquis au 31 décembre 1982!!

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

A TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.P.A.

Lorsque vous avez à écrire à votre association ou que vous remplissez un feuillet d'employé temporaire ou des documents divers, surtout lorsque ce document concerne votre rémunération, veuillez INSCRIRE D'ABORD VOTRE NOM A LA NAISSANCE, afin d'éviter la confusion.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

ASSEMBLEE GENERALE LE 26 MARS 1986, A 17 h 30

Ecole Marguerite-de-Lajemmerais, 5555 est, rue Sherbrooke

VENEZ EN GRAND NOMBRE, LES OFFRES PATRONALES VOUS SERONT REMISES ET EXPLIQUEES